

<u>SEANCE du 18/06/2018</u>

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 21
 Date de la convocation : 07/06/2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT et le dix-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, BASCANS Pascale, BERNARD Cyrille, BONNET Sandrine, CASONATO-MIGOTTO Marie-Christine, DOTTO Christian, FONT Sandrine, GUERINI Gilberte, LEBLOND Alain, LELEU Gérard, MASCRE Gérard, PELLEGRINO Yvette

Pouvoirs: BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine ; LAMANDE Laurent donne pouvoir à DELSOL Alain ; ZARADER Karine donne pouvoir à BASCANS Pascale

Absents excusés : AZNAR Estelle, BONNAC Patrick

Monsieur BONNEMAISON Adrien élu secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

ORDRE DU JOUR

Approbation du Conseil Municipal du 09 avril 2018

Information Décisions

Virement de crédit – honoraires modification n°3 du PLU

Ouverture de crédit – lotissement Pujeau Rabe Couserant lot n°3

Ouverture de crédit – Acquisition emplacement réservé n°9

Approbation modification des statuts du SIAS

Autorisation signature de la convention d'occupation des locaux nécessaire à l'activité ALAE

Adoption du rapport de la CLECT

Autorisation désignation d'un coordonnateur pour le recensement 2019

Approbation de la convention d'adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une mission de déléguée à la protection des données (RGPD)

Extension du réseau basse tension pour le raccordement du lieu-dit Laussot

Déclassement du domaine public et intégration dans le domaine privé d'un délaissé de la rue de l'Industrie

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux d'isolation au club house de rugby

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de mise au norme électrique et téléphonique à la Mairie

Questions diverses

I-Approbation procès-verbal Conseil Municipal du 9 avril 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2018

II- Information Décisions

D E C I S I O N N ° 2 0 1 8 - 1 3
(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

MAITRISE D'ŒUVRE
CONSTRUCTION D'UN HANGAR AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 6° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33 autorisant le Maire, à signer des contrats de maîtrise d'œuvre issue de consultation en procédure adaptée.

Considérant que la commune doit confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de construction d'un hangar aux ateliers municipaux, travaux estimés à 145 000 € TTC.

Vu la proposition du 14 février 2018 de l'agence d'architecture Richard VALES architecte DPLG.

*** D E C I D E ***

Article 1 : De retenir et signer l'acte d'engagement avec l'agence d'architecture Richard VALES architecte DPLG. 1425 route de Bérat 31410 LAVERNOSE-LACASSE, pour un montant d'honoraires de 10% calculé sur une estimation travaux de 145 000 € TTC soit un montant d'honoraires de 14 500 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.
 Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE,
le 19 avril 2018

Le Maire

Copie certifiée exécutoire par le Maire de LAVERNOSE LACASSE
 Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
 Et de la publication le

D E C I S I O N N ° 2 0 1 8 - 1 4
(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

**SUPPLEMENT D'HONORAIRES DU CABINET 2AU POUR LA PROCEDURE
DE MODIFICATION N°3 DU PLU**

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la consultation lancée en septembre 2017 en procédure adaptée, afin de mettre en concurrence des prestataires de service pour réaliser un dossier de modification simplifiée du PLU.

Vu la proposition du cabinet 2AU en date du 13 février 2018 qui annule et remplace la proposition du 8 septembre 2017.

Vu les modifications supplémentaires à apporter au dossier,

*** D E C I D E ***

Article 1 : De retenir le cabinet 2AU pour un montant d'honoraires supplémentaires de 625 € HT soit 750€ TTC pour la prestation liée à la modification n°3 du PLU.

Article 2 : Décide de signer l'acte d'engagement correspondant et toutes les pièces afférentes au marché.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.
Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE,
Le 20 avril 2018

Le Maire

Copie certifiée exécutoire par le Maire de LAVERNOSE LACASSE
Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
Et de la publication le

D E C I S I O N N ° 2 0 1 8 - 1 5
(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

MARCHE DE TRAVAUX – REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 alinéa 3,

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la nécessité de conclure un marché afférent à la réfection de la toiture de la mairie

Vu la consultation menée dans le cadre d'un marché en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 II, 28 et 40 II du Code des Marchés Publics,

Vu le rapport d'analyse des offres du 17 avril 2018,

*** D E C I D E ***

Article 1 : Il sera conclu un marché de travaux relatif à la réfection de la toiture de la mairie avec l'entreprise EURL ROC, 50 chemin des côtés 31410 Longages, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution, pour un montant de 37 956.38 € HT soit 45 547.66 € TTC.

Article 2 : Cette dépense a été prévue au Budget principal 2018, opération 67

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE,

Le 9 mai 2018

Le Maire

Copie certifiée exécutoire par le Maire de LAVERNOSE LACASSE

Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le

Et de la publication le

III- Virement de crédit – honoraires modification n°3 du PLU

N° INSEE : 31287	Budget Communal LAVERNOSE-LACASSE	Exercice 2018
------------------	-----------------------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°IV/42
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	07/06/2018	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	23	Pour :	21
Nombre de membres présents :	18	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21	Abstention :	0

L'an 2018, le 18 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain Alain DELSOL

Présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, BASCANS Pascale, BERNARD Cyrille, BONNET Sandrine, CASONATO-MIGOTTO Marie-Christine, DOTTO Christian, FONT Sandrine, GUERINI Gilberte, LEBLOND Alain, LELEU Gérard, MASCRE Gérard, PELLEGRINO Yvette

Procurations : BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine; LAMANDE Laurent donne pouvoir à DELSOL Alain; ZARADER Karine donne pouvoir à BASCANS Pascale

Absents :

Excusés : AZNAR Estelle, BONNAC Patrick

Secrétaire de séance : BONNEMAISON Adrien

Objets : Virement de crédit - Honoraires modification PLU

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-2 250,00		
202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numé	2 250,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Alain DELSOL, Le Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A lavernose lacasse, le

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,



IV-Ouverture de crédit – Lotissement Pujeau Rabe Couserant lot °3

N° INSEE : 31287	Lotissement PUJO RABE	Exercice 2018
------------------	-----------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**N°IV/43****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

(Vote de crédits)

Date de convocation :	07/06/2018	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	23	Pour :	21
Nombre de membres présents :	18	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21	Abstention :	0

L'an 2018, le 18 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur DELSOL, Maire de LAVERNOSE-LACASSE Alain DELSOL

Présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, BASCANS Pascale, BERNARD Cyrille, BONNET Sandrine, CASONATO-MIGOTTO Marie-Christine, DOTTO Christian, FONT Sandrine, GUERINI Gilberte, LEBLOND Alain, LELEU Gérard, MASCRE Gérard, PELLEGRINO Yvette

Procurations : BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine; LAMANDE Laurent donne pouvoir à DELSOL Alain; ZARADER Karine donne pouvoir à BASCANS Pascale

Absents :

Excusés : AZNAR Estelle, BONNAC Patrick

Secrétaire de séance : BONNEMAISON Adrien

Objets : Ouverture de crédit

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel,équipements	12,59	7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	12,59
	12,59		12,59
Total Dépenses	12,59	Total Recettes	12,59

Certifié exécutoire par Alain DELSOL, Le Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A lavernose lacasse, le

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,



V-Ouverture de crédit – Acquisition emplacement réservé n°9

N° INSEE : 31287	Budget Communal LAVERNOSE-LACASSE	Exercice 2018
------------------	-----------------------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N°IV/44****DECISION MODIFICATIVE N° 2**

(Vote de crédits)

Date de convocation :	07/06/2018	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	23	Pour :	21
Nombre de membres présents :	18	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21	Abstention :	0

L'an 2018, le 18 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain Alain DELSOL

Présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, BASCANS Pascale, BERNARD Cyrille, BONNET Sandrine, CASONATO-MIGOTTO Marie-Christine, DOTTO Christian, FONT Sandrine, GUERINI Gilberte, LEBLOND Alain, LELEU Gérard, MASCRE Gérard, PELLEGRINO Yvette

Procurations : BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine; LAMANDE Laurent donne pouvoir à DELSOL Alain; ZARADER Karine donne pouvoir à BASCANS Pascale

Absents :

Excusés : AZNARD Estelle, BONNAC Patrick

Secrétaire de séance : BONNEMAISON Adrien

Objets : Ouvert de crédit acquisition emplacement réservé n°9

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (041) : Terrains nus	5 999,00	1328 (041) : Autres	5 999,00
	5 999,00		5 999,00
Total Dépenses	5 999,00	Total Recettes	5 999,00

Certifié exécutoire par Alain DELSOL, Le Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A Lavernose lacasse, le

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,



VI-Approbation modification statuts du SIAS**Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire rappelle les arrêtés préfectoraux du 31 octobre 2017 (avec effet au 31/12/2017) actant :

- La représentation substitution de la communauté de communes Cœur de Garonne à la commune de Lherm, pour la compétence obligatoire « création et gestion d'un service d'aide à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées ».
- Le changement de nature juridique du SIAS, de « syndicat de communes » en « syndicat mixte fermé ».

Il propose de régulariser la rédaction des statuts du syndicat en conséquence et donc de modifier l'article 1 et d'ajouter un article intitulé « territoire ». Il propose également de valider la délibération du SIAS en date du 29 mars 2018 qui va en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la modification des statuts telle que présenté par Monsieur le Maire et les statuts ci-annexés
- D'approuver la délibération du SIAS en date du 29 mars 2018 qui va en ce sens.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

VII- Autorisation signature de la convention d'occupation des locaux nécessaire à l'activité ALAE**Exposé des motifs :**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la convention d'occupation des locaux nécessaires à l'activité Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) avec le Muretain Agglo.

Cette convention autorise l'occupation des locaux par le Muretain Agglo dans le cadre de l'activité ALAE pour l'année 2017-2018 selon un planning détaillé dans la convention.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux nécessaires à l'activité ALAE avec le Muretain Agglo pour l'année 2017-2018

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

VIII- Adoption du rapport de la CLECT

Exposé des visas :

Vu le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges lors de la réunion du 22 mai 2018 et transmis par le Muretain Agglo le 28 mai 2018,

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du rapport de la CLECT du 22 mai 2018, annexé à la présente délibération. Il propose d'approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'approuver** le rapport de la CLECT du 22 mai 2018
- **D'habiliter** le Maire, ou à défaut son représentant, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

IX- Autorisation désignation d'un coordonnateur pour le recensement 2019

Exposé des visas :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

-Autorise le Maire à désigner par arrêté municipal un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2019 qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

X- Approbation de la convention d'adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une mission déléguée à la protection des données (RGPD)

Exposé des motifs :

Considérant que le Muretain Agglo est amené à faire réaliser une mission de déléguée à la protection des données pour ses besoins propres.

Considérant que les communes membres du Muretain Agglo sont amenées à subvenir à ces mêmes besoins.

Des discussions menées entre le Muretain Agglo et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation d'une mission de déléguée à la protection des données (Data Protection Officer (DPO) dans le respect du règlement général sur la protection des données pour les membres du groupement de commandes du Muretain Agglo, tant pour les besoins propres du Muretain Agglo que pour ceux des communes membres permettrait par effet de seuil de réaliser des économies importantes et de bénéficier d'une unité de gestion et de réalisation du prestataire. A ce titre, le Muretain Agglo va établir un accord-cadre permettant de répondre à ces besoins pour l'ensemble des communes du Muretain Agglo. Un premier marché subséquent est joint à l'accord-cadre afin de répondre aux besoins des membres identifiés qui ont manifesté leur intérêt formel d'adhérer au groupement.

Pour les autres communes, le Muretain Agglo pourra mettre à disposition l'accord-cadre afin que ceux-ci établissent un dossier de marché subséquent avec le titulaire de l'accord-cadre. Ce marché subséquent formalisera la relation contractuelle entre les 2 parties signataires.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme de l'accord-cadre.

Au stade de l'accord-cadre, en application de l'article 28 de l'ordonnance, le coordonnateur a uniquement en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. A stade du premier marché subséquent, en application de l'article 28 de l'ordonnance, le coordonnateur a uniquement en charge la passation, la signature et la notification du marché subséquent. Pour ce qui le concerne, chaque membre devra suivre l'exécution de son marché subséquent. Au stade des marchés subséquents suivants, en application de l'article 28 de l'ordonnance, le coordonnateur a uniquement en charge la passation du marché subséquent. Pour ce qui le concerne, chaque membre devra signer, notifier et suivre l'exécution de son marché subséquent.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'accepter** les termes de la convention d'adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une mission de déléguée à la protection des données (Data Protection Officer – DPO) dans le respect du règlement général sur la protection des données pour les membres du groupement de commandes du Muretain Agglo, annexée à la présente délibération.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention, valant ainsi adhésion au groupement de commandes,

- **D'accepter** que le Muretain Agglo soit désigné comme coordonnateur du groupement
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le 1^{er} marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre, dont la commune est membre.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

XI- Extension du réseau basse tension pour le raccordement du lieu-dit Laussot

Exposé des motifs :

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27 avril 2018, concernant l'extension du réseau basse tension pour le raccordement du lieu-dit Laussot – référence : 5 BT 421, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Construction d'un réseau basse tension en câble aérien torsadé 70², d'une longueur d'environ 250 mètres
 - Confection d'une descente aérosouterraine en câble basse tension sur le dernier support bois à implanter
 - Fourniture et pose d'une grille de coupure de type REMBT en limite de parcelle
- Nota : sous réserve de l'obtention de l'autorisation des propriétaires pour l'implantation des supports bois.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 300€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	6 930 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	10 395€

Total	20 625 €
--------------	-----------------

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

XII- Déclassement du domaine public et intégration dans le domaine privé d'un délaissé de la rue de l'Industrie

Exposé des visas :

Vu l'article L-2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques
Vu la décision n°2018.109 du Muretain Agglo,
Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 21 juillet 2017

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L-2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il y a lieu de désaffecter et de déclasser du domaine public d'un délaissé entre le numéro 21 et 23 de la rue de l'industrie : cette voie n'est plus affectée à l'exercice de sa compétence.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur la désaffectation et le déclassement du délaissé entre le numéro 21 et 23 de la rue de l'industrie d'une surface de 1 000 à 1 200 m2.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de son président et après discussion :

- Constate la désaffectation d'un délaissé entre le numéro 21 et 23 de la rue de l'industrie et prononce le déclassement de cette parcelle du domaine public.

**A la majorité des membres présents et représentés
 POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

XIII- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux d'isolation au club house de rugby

Exposé des motifs :

Monsieur le Président de séance, explique à l'assemblée qu'il y a lieu de rénover l'isolation du club house de rugby.

Après consultation le montant du devis proposé s'élève à 4 753.60 € HT soit 5 015.05 € TTC.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental afin de l'aider à financer cet investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- Valide le devis proposé pour un montant de 4 753.60 € HT soit 5 015.05 € TTC.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental
- D'autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité requises par la loi pour rendre exécutoire la présente délibération,

**A la majorité des membres présents et représentés
 POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

XIV –Dépôt d’un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de mise au norme électrique et téléphonique à la Mairie

Exposé des motifs :

Monsieur le Président de séance, explique à l’assemblée qu’il y a lieu de mettre aux normes le système électrique et téléphonique de la mairie.

Après consultation le montant du devis proposé s’élève 4 556.23 € HT soit 5 467.48 € TTC.

Monsieur le Président propose à l’assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental afin de l’aider à financer cet investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibérer :

DECIDE

- Valide le devis proposé pour un montant de 4 556.23 € HT soit 5 467.48 € TTC.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental
- D’autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité requises par la loi pour rendre exécutoire la présente délibération,

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

XV-Questions diverses

Néant

Après avoir épuisé la totalité de l’ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 22h00